

Accueil des divorcés remariés et des personnes homosexuelles dans les fraternités laïques dominicaines

Les Fraternités laïques dominicaines de la Vice-Province de Belgique se réjouissent de ce que le frère Bruno Cadoré, Maître de l'Ordre, dans sa lettre adressée aux laïcs le 25 janvier 2018¹, invite toutes les fraternités à accueillir positivement en leur sein les personnes divorcées et remariées civilement. Tant le pape Saint Jean-Paul II² que le pape François³ insistent, en effet, pour que ces personnes soient accueillies et davantage intégrées dans les communautés chrétiennes.

Le synode, cité par le pape François, déclare : « Les baptisés divorcés et remariés civilement doivent être davantage intégrés dans les communautés chrétiennes selon les diverses façons possibles, en évitant toute occasion de scandale⁴ ». En Belgique, ces personnes peuvent donc être pleinement intégrées dans le laïcat dominicain par un cheminement en fraternité passant par un temps d'accueil, de formation, de préparation à l'engagement, d'engagement temporaire et d'engagement définitif.

Nos fraternités se réjouissent de ce que la Conférence épiscopale belge⁵, dans la volonté de mettre en œuvre *Amoris Laetitia*, insiste sur « l'accompagnement, le discernement et l'intégration » et ouvre, à certaines conditions, la possibilité d'un accès à l'eucharistie pour ces personnes, suivant en cela ce que le pape a manifesté de sa propre intention (lettre à la région épiscopale de Buenos Aires et directives du Vicariat de Rome à ce sujet). Notre pratique à cet égard est pleinement en accord avec les directives de l'Ordinaire du lieu.

Par ailleurs, nos fraternités mettent aussi consciemment en œuvre ce que le Catéchisme de l'Église catholique demande en ce qui concerne l'accueil des personnes homosexuelles : « Ils doivent être accueillis avec respect, compassion et délicatesse ». (n° 2358)

Elles souhaitent que, partout où c'est possible, les fraternités laïques soient des lieux où s'exercent de façon privilégiée cet accueil et ce discernement concernant les situations dites irrégulières, et ce y compris dans les pays où la conférence épiscopale ou la commission famille de cette conférence ne se sont pas prononcées clairement suite à *Amoris Laetitia*. Fr. Bruno Cadoré demande que les fraternités réfléchissent à ce discernement.

La pratique articulée des quatre piliers de la spiritualité dominicaine – la prière, la recherche de vérité, la vie fraternelle et l'apostolat dominicain – sont une grâce efficace afin que chacun et chacune, dans sa situation particulière, discerne, avec le don de l'Esprit, la volonté de Dieu.

Déclaration publiée à l'origine le 22.09.18 sur le site belge : www.laicsdominicains.be

¹ Fr. Bruno Cadoré, dans la lettre qu'il a adressée aux laïcs le 25 janvier 2018 en vue de la préparation de l'Assemblée internationale des fraternités, touche la question « des situations conjugales dites "irrégulières" ». Il utilise explicitement les termes du pape François dans *Amoris Laetitia* et non ceux du synode qui parle de « situations irrégulières ». Il s'agit en particulier des personnes divorcées et remariées civilement. À ce sujet, il insiste à la fois sur l'accueil et le discernement à la suite de François. Et il précise : « La question ne devrait pas être de savoir si on doit les accueillir ou les refuser, mais plutôt de réfléchir à la manière dont leur appartenance à une Fraternité peut être l'une des modalités selon lesquelles l'Église à la fois les accompagnera et accueillera le déploiement de leurs propres dons reçus de l'Esprit. » Il poursuit en disant : « Il ne s'agit certainement pas que les Fraternités laïques de l'Ordre soient des lieux où les règles de l'Église ne soient pas respectées. » Et en finale, il appelle « tous les prieurs provinciaux et responsables provinciaux des laïcs dominicains à inscrire ce thème à l'ordre du jour de la réflexion dans leur province sur la mission des laïcs dans l'Ordre afin de définir les modalités concrètes de l'accueil et de l'accompagnement des frères et sœurs concernés par ces situations. Je leur demande de le faire en dialogue avec les Ordinaires locaux. »

² *Familiaris Consortio*, n° 84.

³ *Amoris Laetitia*, n° 299.

⁴ Synode sur la famille, *Rapport final*, 2015, n° 84 et *Amoris Laetitia* n° 299.

⁵ Lettre pastorale des évêques de Belgique sur *Amoris Laetitia* :

<http://www.cathobel.be/wp-content/uploads/2017/05/2017-05-09-Amoris-laetitia-Lettre-pastorale.pdf>